



Lettre d'information N°04 - 26 janvier 2024

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Maladie hémorragique épizootique : Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture, réaffirme le soutien financier de l'Etat en faveur des éleveurs confrontés à la maladie hémorragique épizootique (MHE).

Dans le reste de l'actualité

Influenza aviaire 2023-2024 : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GECRI-2024-03 du 18 janvier 2024 décrit les modalités de mise en œuvre de l'indemnisation (solde) pour la prise en charge des pertes économiques liées à l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2022-2023. Le dispositif concerne les éleveurs de volailles (palmipèdes, gallinacés et colombinés) situés au sein des zones réglementées instaurées à compter du 16 septembre 2022 et incluant des interdictions de mises en place et de mouvements.

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Un arrêté du 16 janvier 2024 paru au Journal officiel du 24 janvier 2024 porte constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs communes suite aux inondations.

Le dossier des NTG avance : La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen a adopté mercredi 24 janvier 2024 sa position sur la proposition de la Commission relative aux nouvelles techniques génomiques (NTG), par 47 voix pour, 31 voix contre et 4 abstentions.

Colère dans les fermes : La France vit une nouvelle mobilisation exceptionnelle de ses agriculteurs. Des réponses de l'exécutif sont attendues dans les prochaines heures.